



# RAPPORT SYNTHÈSE

De la

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DE RENFORCEMENT DE CAPACITÉS  
EN FAVEUR D'UNE APPLICATION EFFECTIVE DES DIRECTIVES  
C/DIR.1/12/17 CEDEAO et n°01/2017/CM/UEMOA du 22/12/17  
HARMONISATION DU DROIT D'ACCISES SUR LES PRODUITS DU  
TABAC DANS LES ETATS MEMBRES,**

**DU 10 AU 12 A SALY - SENEGAL**



La conférence régionale de renforcement de capacités en faveur d'une application effective des directives C/DIR.1/12/17/CEDEAO et n°01/2017/CM/UEMOA du 22/12/17 portant harmonisation du droit d'accises sur les produits du tabac dans les Etats membres, du 10 au 12 août 2021, à l'hôtel Lamantin Beach, Saly Portudal – Sénégal, a été organisée par le Consortium pour la recherche économique et social (CRES) en collaboration avec le Ministère en charge des Finances et du Budget (MFB) de la république du Sénégal

La conférence régionale regroupe treize des Etats membres de la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) et des organismes partenaires du CRES (MSAS, CEDEAO, UEMOA, ACBF, ICTD, REEP, CRDI-CANADA PNLT - Sénégal)

## **I – CONTEXTE et JUSTIFICATION**

La consommation des produits du tabac et son impact sur l'occurrence des maladies qui lui sont liées sont des défis majeurs de santé publique. La prévalence du tabagisme augmente régulièrement en Afrique, et la prévention de son augmentation, en particulier chez les jeunes, reste une grande préoccupation des pays en développement dont la majorité a ratifié la convention cadre de l'OMS pour la lutte contre le tabac. Selon la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (CCLAT), la taxation des produits du tabac est le meilleur instrument pour réduire la consommation de tabac, en particulier chez les personnes pauvres et vulnérables. C'est pour cette raison que la CEDEAO a adopté en décembre 2017 une nouvelle directive visant à durcir la politique de taxation du tabac. Cette directive qui fixe un taux minimum de taxe ad valorem de 50% et une taxe spécifique de 2 centimes de dollar américain par tige est fondée sur un ensemble d'arguments théoriques et d'évidences empiriques. En dépit de son importance avérée, ce texte, notamment son article 14, prévoyant la création d'un comité régional et des comités nationaux de suivi, tarde à être appliquée.

A noter que des changements progressifs de politiques fiscales sont déjà entrepris par certains gouvernements. L'objectif recherché à terme est de mettre en place un système de taxation efficace, de manière à ce que les taxes d'accises représentent au minimum 75% du prix de vente au détail des paquets de cigarettes.

Le CRES souhaite répondre au besoin de renforcement des capacités des Etats membres et de la commission de la CEDEAO en fournissant une assistance technique pour la mise en place d'un comité régional et des comités nationaux. Ces comités seront chargés du suivi de l'application de la nouvelle directive et fourniront un appui aux administrations dans l'application de la directive.

Pour la mise en œuvre de ce projet, l'implication des structures en charge de l'intégration régionale, de l'administration fiscale, douanière, sanitaire, du commerce et la société civile entre autres est incontournable. Le projet vise à fournir des données probantes pouvant renforcer le plaidoyer auprès des décideurs nationaux et de la région. Cet appui conjoint avec l'ensemble des parties prenantes permettra de consolider les avantages liés à la mise en œuvre des politiques de taxation du tabac notamment, la directive de la CEDEAO sur la taxation des produits du tabac, adoptée en décembre 2017 ainsi que celle de l'UEMOA.

C'est dans ce cadre que le Consortium pour la recherche économique et social (CRES), a organisé la Conférence régionale de renforcement de capacités en faveur d'une application effective des directives C/DIR.1/12/17/CEDEAO et n°01/2017/CM/UEMOA du 22/12/17

portant harmonisation du droit d'accises sur les produits du tabac dans les Etats membres, du 10 au 12 août 2021, à l'hôtel Lamantin Beach, Saly Portudal – Sénégal.

## **II – OBJECTIFS**

### **1. Objectif général**

Créer une synergie d'action visant à renforcer (coopération /collaboration) le plaidoyer auprès des États membres de l'UEMOA et de la CEDEAO pour appuyer l'application des directives C/DIR.1/12/17 et n°01/2017/CM/UEMOA du 22 /12/17.

### **2. Objectifs spécifiques de la conférence**

- Renforcer les capacités des participants dans l'utilisation des outils de collecte et d'analyse de données pour une application effective des directives sur la taxation des produits du tabac.
- Discuter sur les politiques régionales et nationales de taxation des produits du tabac.
- Poser les bases pour l'élaboration de la feuille de route pour l'application effective des directives de CEDEAO.

## **III- METHODOLOGIE**

La méthodologie utilisée au cours de la conférence régionale de trois jours était participative. Suivi des présentations Powerpoint et vidéos sur les thématiques en liens avec la fiscalité sur le tabac et la lutte contre le tabagisme. Ensuite, les participants ont été répartis en groupes de travail pour un renforcement des capacités sur l'outil SIMTAX CEDEAO et une meilleure appréhension des directives de la CEDEAO. Enfin, par la présentation des résultats des travaux de groupes en plénière sur la création des organes notamment les Comités nationaux et le comité régional pour le suivi de l'application effective des directives de la CEDEAO.

## **IV - DEROULEMENT**

La conférence régionale tenue à Saly - Sénégal du 10 au 12 août 2021, à l'hôtel Lamantin Beach & SPA débute par l'installation des participants et la présentation de la physionomie de la salle.

L'ouverture de la conférence régionale placée sous la présidence du Ministère des Finances et du Budget de la république du Sénégal, le présidium était composé du représentant de Monsieur le Ministre des finances et du budget, du représentant de l'Organisation ouest africaine pour la santé (OOAS), du représentant de l'Africa capacity building fondation (ACBF) (intervention visioconférence), et du Directeur Exécutif du Consortium pour la recherche économique et sociale (CRES).

Les différentes allocutions ont essentiellement porté sur :

- ✓ le souhait de bienvenue aux participants
- ✓ les menaces liées à la consommation du tabac sur l'état de santé de la population en générale et de la jeunesse en particulier ;
- ✓ la nécessité de coordination des politiques de lutte antitabac par les Etats membres ;

- ✓ l'état de mise en œuvre des Directives de l'UEMOA (mars 2009) et CEDEAO (décembre 2017) au sein des Etats membres ;
- ✓ le travail du CRES sur le modèle de simulation des politiques de taxation du tabac selon les Etats membres de la CEDEAO ( SIMTAX CEDEAO) ;
- ✓ la méthodologie par les travaux de groupe à travers des exercices de simulation.

A la suite des présentations, l'ouverture officielle de la conférence régionale a été déclarée par le représentant de Monsieur le Ministre des Finances et du Budget de la république du Sénégal.

Les trois jours de la Conférence régionale se décrivent comme suit :

➤ **Première journée, Mardi 10 août 2021**

Les travaux de la journée ont été marqués par trois séries de présentations suivies de la répartition de groupe pour l'exercice de simulation.

**A – Présentation du Coordonnateur scientifique du projet de lutte contre le tabac du CRES, sur les Directives de l'UEMOA et la CEDEAO.**

Il a tenu à l'entame, rappeler le contexte et justification de l'adoption des directives sur la fiscalité du tabac. Ensuite, de souligner, que cela relève de la volonté affichée des Etats d'utiliser la fiscalité comme un instrument de lutte antitabac. Toutefois, il indique que le faible taux des taxes (25 à 35%) sur le prix de vente des produits du tabac au sein des Etats membres constitue un obstacle à la lutte antitabac. Il se félicite tout de même de la création d'une synergie chez les parties prenantes dans la mise en œuvre des directives. Enfin, il a tenu à souligner l'existence d'une différence dans les directives de l'UEMOA et la CEDEAO, notamment sur l'existence d'une taxe spécifique et l'absence de plafonnement de la taxe.

**B – Présentation du Pr. Seydi Ababacar DIENG, Chercheur Associé au CRES, relative au rapport d'évaluation de la mise en œuvre.**

Elle est articulée sur la description de la méthodologie de recherche, l'identification des structures institutionnelles, sur l'état de la mise en œuvre des textes existants relatifs à la fiscalité du tabac dans les Etats membres et enfin sur les recommandations qui portent sur la prédominance du régime fiscal basé uniquement sur un taux ad valorem ; des avancées notables dans les pays de la CEDEAO (interdiction de fumer, restrictions publicitaires ...) ; relever progressivement le niveau de taxation ; et la possibilité de mise en place de stratégie de prévention cohérente et efficace et pour la plupart des pays, la nécessité d'accentuer leurs efforts en matière de fiscalité des produits du tabac.

**C – présentations du Coordonnateur scientifique du projet de lutte contre le tabac du CRES et du consultant associé au CRES, relative au modèle de simulation SIMTAX CEDEAO.**

Les présentations ont porté sur les aspects théoriques qui sous-tendent le modèle et le déroulement du modèle mis en œuvre par le CRES.

**D – répartition des groupes et exercice de simulation des politiques de taxation.**

Les travaux de groupe ont porté sur la formation des participants sur l'outil de simulation des politiques de taxation du tabac (SIMTAX CEDEAO). Les groupes ont été assistés par les

chercheurs du CRES dans l'exercice pour une meilleure appropriation de l'outil à reproduire à leur retour dans leurs respectifs.

Cette activité de travaux de groupe a mis fin, à la première journée de la Conférence régionale de renforcement de capacités en faveur d'une application effective des directives C/DIR.1/12/17/CEDEAO et n°01/2017/CM/UEMOA du 22/12/17, portant harmonisation du droit d'accises sur les produits du tabac.

➤ **Deuxième journée, Mercredi 11 août 2021**

Les travaux de la journée ont débuté par la restitution des travaux de simulation entamée la journée précédente, suivi de cinq présentations et une projection de vidéo.

**A – restitution des travaux de simulation du Jour – 1**

De façon générale, les participants ont apprécié l'outil élaboré par le CRES qu'ils jugent comme un excellent moyen de plaidoyer qu'ils pourront utiliser dans leurs pays respectifs dans la mise en œuvre des directives de l'OMS et de la CEDEAO en matière de taxation des produits du tabac. Toutefois, ils ont relevé quelques insuffisances dont :

- La non prise en compte du commerce illicite du tabac c'est-à-dire la contrebande de produits en raison des frontières poreuses des pays de la CEDEAO
- La non prise en compte de la dynamique démographique
- L'outil ne présente pas de graphiques permettant de montrer des évolutions
- Le non prise en compte d'une marge d'erreur dans les estimations
- Le modèle ne prend pas en compte d'autres types de taxation comme la taxe environnement
- L'interopérabilité du modèle avec celui de l'OMS

**A - Présentation du coordonnateur scientifique du projet de lutte contre le tabac du CRES, sur les coûts sanitaires du tabagisme**

La présentation a permis d'identifier 6 principales maladies non transmissibles engendrées par le tabagisme. Elle a également relevé les coûts financiers directs et les coûts financiers indirects liés à la consommation du tabac.

**B – Projection de la vidéo, relative aux laryngectomisés réalisée par le CRES**

La projection a permis de mettre en évidence la détérioration des conditions sociales des laryngectomisés notamment en raison des coûts élevés des soins sanitaires.

**C – Présentation de Cyrinus ELEGBEDE, Consultant du CRES, sur l'expérience du tabac au Nigéria : une analyse par le genre.**

Il a souligné la différence significative de la prévalence du tabagisme entre le sexe au Nigeria et la sensibilité des femmes par rapport à la communication médiatique. Il note également que le sexe est le principal facteur, de loin le plus important, à prendre en compte dans l'analyse de la décision des individus de fumer.

**D – présentation Souleymane Diagne, Chercheur au CRES, relatif aux effets d'éviction des dépenses de tabac sur les autres postes de dépenses des ménages. Cas de 6 pays de la CEDEAO (Burkina Faso, Ghana, Niger, Sénégal, Sierra Léon et Togo).**

Il note l'existence d'un effet d'éviction de la consommation du tabac sur les dépenses alimentaires au Sénégal et en Sierra – Leone. Egalement, il souligne un effet d'éviction de la consommation sur les dépenses de l'éducation dans les six (6) pays de l'étude. Enfin, la consommation de tabac évince les dépenses de santé en Sierra – Leone, au Niger et au Burkina-Faso.

#### **E - présentation du Coordonnateur scientifique du projet de lutte contre le tabac du CRES, sur les effets redistributifs des taxes sur le tabac.**

Il montre qu'à travers l'élasticité prix de la demande quelques soit le groupe de revenu, la hausse des prix engendrée par une taxation induit une réduction de la consommation de tabac. Toutefois, les réductions des dépenses de santé induites par les maladies liées au tabac, sont quasiment ressenties quel que soit le niveau de revenu.

#### **F – présentation de Makhtar BA, Inspecteur des affaires administratives et financières du Ministre de la Santé et de l'Action sociale – Sénégal, sur le projet de textes de fonctionnement des comités nationaux et du comité régional chargé du suivi et d'application des directives régionales sur la taxation du tabac.**

Il a soulevé principalement la nécessité de la création des comités nationaux et de comité régional ainsi que les fonctions qui peuvent être dévolues à chaque comité dans le respect de la législation de chaque pays.

#### **➤ Troisième journée, 12 août 2021**

Les travaux de la journée ont été essentiellement consacrés sur l'adoption de la synthèse de la journée précédente à la restitution en séance plénière des travaux de groupe.

Afin de faciliter l'adoption des travaux, la fiche du groupe composé du Sénégal, Bénin et le Burkina, a fait l'objet d'une projection et d'une discussion en plénière pour prendre en compte les observations, suggestions, compléments et amendements des autres groupes. La synthèse des résultats des différents travaux de groupes ont aboutit à la formulation de recommandation pour une application de la directive CEDEAO portant harmonisation du droit d'accises sur les produits du tabac dans les Etats membres.

## **V - RESULTATS OBTENUS**

Au terme des travaux, les participants sont :

- sensibilisés sur les directives de la CEDEAO et l'UEMOA ;
- sensibilisés sur l'importance de la création et de la formalisation du comité régional et des comités nationaux chargés du suivi de l'application de la directive CEDEAO sur la fiscalité du tabac ;
- formés dans l'utilisation des outils de collecte et d'analyse de données (SIMTAXCEDEAO) pour une application effective des directives sur la taxation des produits du tabac ;
- formés sur les effets redistributifs de la taxation des produits du tabac en termes d'amélioration des conditions de vie des populations ;
- formés sur les effets d'évictions des dépenses du tabac sur les autres postes de dépense des ménages, notamment : l'alimentation, la santé et l'éducation ;

- sensibilisés sur l'importance de la prise en compte de l'aspect du genre dans les politiques nationales de lutte contre le tabagisme ;
- sensibiliser sur la nécessité de l'institutionnalisation des comités nationaux dans les Etats membres et du comité régionale chargé du suivi de l'application de la directive de la CEDEAO sur la taxation du tabac ;
- Aider à la mise en place effective des comités nationaux dans les Etats membres.
- sensibilisés sur les coûts directs et indirects associés aux tabagismes.

## **VI - RECOMMANDATIONS**

Les participants à la Conférence régionale ont fait d'importantes recommandations à l'adresse de toutes les parties prenantes, notamment la CEDEAO, les Etats membres, le CRES, les partenaires techniques et financiers.

### ➤ **CEDEAO**

Définir une feuille de route par la CEDEAO pour le suivi de la mise en œuvre effective de la directive de la fiscalité et la lutte anti-tabac.

Accélérer le processus de mise en place du comité régional de suivi de la mise en œuvre conformément à la directive.

### ➤ **Etats Membres**

Plaidoyer gouvernementales (Etats) d'une transposition des directives dans les droits internes.

Adopter les textes portants organisation et modalités de fonctionnements des comités nationaux.

### ➤ **CRES**

Poursuivre les travaux dans le cadre de lutte contre le tabac.

Accompagner les Etats dans l'appropriation et l'intégration de l'outil SIMTAXCEDEAO dans la politique de taxation.

### ➤ **Partenaires techniques et financiers**

Poursuivre l'appui technique et financiers.